

Votre interlocuteur
à Detmold:

Niels Theis
Responsable PM

Votre Commercial:

Date:

31.10.2016

Notre Réf.:

NT / KD

Poste:

Déclaration de conformité
INDUFLOOR-IB2255 / ASODUR-V2250

Madame, Monsieur,

La Société SCHOMBURG GmbH & Co. KG assure, par cette déclaration de conformité,
que nos produits

INDUFLOOR-IB2255 / ASODUR-V2250

présentent une formulation identique.

Les indications des homologations, certificats et documentations techniques sont également
valables pour les deux produits.

Les propriétés et caractéristiques de mise en œuvre sont identiques.

Bien cordialement

SCHOMBURG GmbH & Co. KG


i.V. Dr. Werner Güth
Responsable Service Technique Chimique


i.V. Niels Theis
Responsable Product management

SCHOMBURG GmbH & Co. KG
Aquafinstraße 2-8
D-32760 Detmold
Telefon +49-5231-953-00
Telefax +49-5231-953-123
www.schomburg.de

Werksniederlassung Halle
Deutsche Grube 11
D-06116 Halle/Saale
Telefon +49-345-57180-0
Telefax +49-345-57180-77

Sparkasse Paderborn-Detmold
500 59 62 (BLZ 476 50130)
IBAN: DE14 4765 0130 0005 0059 62
BIC: WELADE33XXX

Commerzbank Detmold
448 44 99 00 (BLZ 476 400 511)
IBAN: DE65 4764 0051 0448 4499 00
BIC: COBADEFFXXX

Volksbank Paderborn-Höxter-Detmold
82 01 62 16 00 (BLZ 472 601 211)
IBAN: DE34 4726 0121 8201 6216 00
BIC: DGPBDE33MXXX

USHD Nr.: DE 124616406

SCHOMBURG GmbH & Co. KG
Entwicklungs- u. Produktionsgesellschaft
Pers. haft. Gesellsch.:
SCHOMBURG Verwaltungs GmbH
Handelsregister Lemgo B 4538

Geschäftsführer:
Albert Schomburg
Ralph Schomburg
Alexander Weber

Vorsitzender des Beirates:
Albert Schomburg



Attestation

Le 20 avril 2015, Eurofins Product Testing A/S a reçu un échantillon de joint mastic portant le nom suivant:

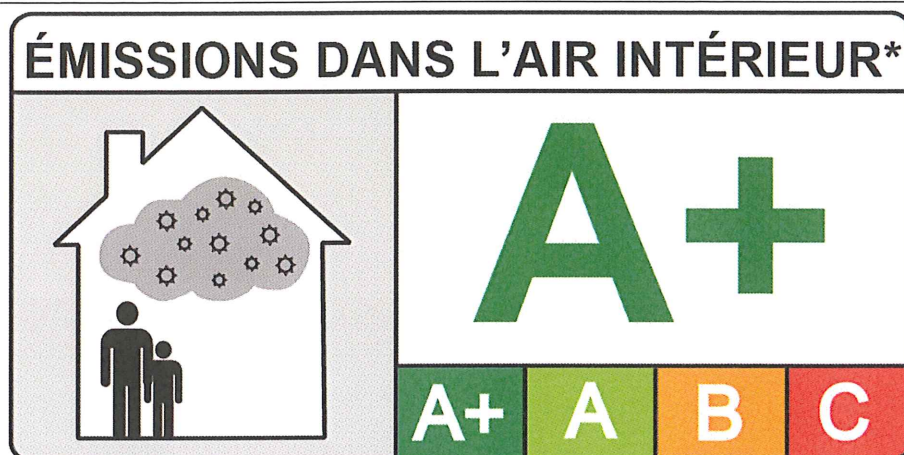
INDUFLOOR-IB 2255

Délivré par

Schomburg GmbH & Co. KG

Les émissions ont été testées selon les exigences de la réglementation relative à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (arrêté d'avril 2011). La préparation de l'échantillon, le test et l'évaluation ont été réalisés conformément aux exigences des normes ISO 16000 dans leurs dernières versions, voir le rapport 392-2015-00015302.

Les résultats de test conformément aux recommandations de la réglementation peuvent être résumés comme suit :



**Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).*

La classe d'émission de COV du produit a été indiquée sans tenir explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Conformément au décret n°2011-321 du 23 mars 2011, l'indication de la classe d'émission de COV relève de la seule responsabilité de la personne - physique ou morale - mettant à disposition le produit sur le marché français.

12 juin 2015



Maria Pelle
Chimiste